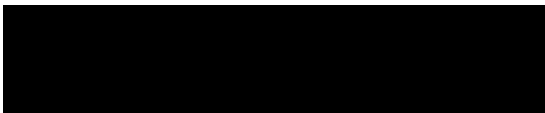


Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 3 octobre 2023




Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.237



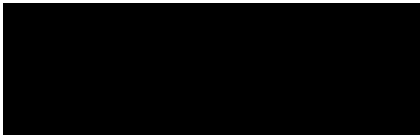
Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 5 septembre dernier, visant à obtenir combien d'inspections mystères effectuées par des mineurs ont été complétées au total en 2023 à ce jour par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour y vérifier la conformité des détaillants à ne pas vendre du tabac ou du vapotage aux mineurs. Vous désirez obtenir les détaillants en deux catégories séparées, soit les dépanneurs-tabagies-épicerie d'une part, et les boutiques de vapotage, d'autre part.

Aussi, sur le total d'inspections menées, combien de commerces ont été pris en défaut (pour chaque catégorie) en 2023. De plus, comme il arrive parfois que, pour un même commerce, il y ait deux infractions (le propriétaire naturellement et le commis fautif), indiquez, sur le nombre de commerces pris en défaut en 2023, la proportion où le commis fautif a également fait l'objet d'un constat d'infraction.

Vous trouverez ci-joint les renseignements répondant au libellé de votre requête ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veuillez agréer,  l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2